RCS : COUTANCES
Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 C 00001
Numéro SIREN : 487 558 751
Nom ou dénomination : G.I.E. CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt 8513

G.I.E. « CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE »
Groupement d'intérêt économique
Centre Commercial « ODYSSEE » - Parc « ODYSSEE »
50180 AGNEAUX
487.558.751 RCS COUTANCES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2019

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

EXTRAIT

Le 4 octobre 2019 à 9 heures, sur convocation de la présidente du conseil d'administration, les membres du groupement d'intérêt économique G.I.E. « CENTRE COMMERCIAL ODYSSEE » se sont réunis au siège de ce dernier, à l'effet de délibérer en assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- *[...] ;*
- ***ratification de la cooptation par l'administrateur unique de nouveaux administrateurs ;***
- ***retrait de membres ;***
- ***entrée de membres ;***
- ***pouvoirs pour les formalités.***

Il a été établi une feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Delphine LE TOURNEUR, présidente du conseil d'administration.

Madame Emile PREVEL, présent et acceptant, est désigné en qualité de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les membres présents ou représentés possèdent un tiers au moins des voix. En conséquence, la présidente déclare que l'assemblée peut valablement délibérer, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts.

[...].

Il dépose sur son bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ;
- la feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des membres représentés ;
- ... ;

- ... ;
- ... ;
- ... ;
- le texte des résolutions présentées à l'assemblée.

La présidente déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège dans les délais prévus.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

[...].

Enfin, la présidente offre la parole à tout membre qui désirerait la prendre.

Après échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

[...].

DEUXIEME RESOLUTION

[...].

TROISIEME RESOLUTION

[...].

QUATRIEME RESOLUTION

[...].

CINQUIEME RESOLUTION

[...].

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation par l'administrateur unique de nouveaux administrateurs, Madame Delphine LE TOURNEUR et Monsieur Laurent LE TOURNEUR, pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée : 14 voix pour
5 voix abstention

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate pour régulariser qu'il y a eu :

- le retrait en qualité de membre de :

 * La société CAMONT, ayant son siège social à CHERBOURG-OCTEVILLE (50100) – 39 Rue des Portes, 383.770.260 RCS CHERBOURG,

Et l'entrée en qualité de membre de :

 * La société TIZIO, ayant son siège social à CHERBOURG-OCTEVILLE (50100) – 39 Rue des Portes, 487.635.336 RCS CHERBOURG,

le 30 juin 2006,

- le retrait en qualité de membres de :

 * La société ATLANTIQUE DIFFUSION, ayant son siège social à SAINT-MICHEL SUR ORGE (91240) – 4bis Rue Diderot, ZAC de la Noue Rousseau, 439.985.664 RCS EVRY,

 * La société DHD COIFFURE, ayant son siège social à AGNEAUX (50180) – Centre Commercial Odyssée, Zone de la Tremblaye, 478.262.892 RCS COUTANCES,

 * La société SAVAGIL, ayant son siège social à LAVAL (53000) – Centre Commercial de la Mayenne, 338.504.905 RCS LAVAL

Et l'entrée en qualité de membres de :

 * La société SOCIETE RIU AUBLET ET COMPAGNIE, ayant son siège social à PARIS (75003) – 114 Rue de Turenne, 712.044.502 RCS PARIS,

 * La société OKAIDI, ayant son siège social à ROUBAIX (59100) – 162 Boulevard de Fourmies, 398.110.445 RCS LILLE METROPOLE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, notamment à la société d'avocats FIDAL, pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales ou réglementaires notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et le secrétaire de séance.

